

BCCF REGLEMENT DES CHAMPIONNATS

Art. 1 : Le Brahma Cochin Club de France se réserve le droit d'organiser un championnat de France par an et des championnats régionaux.

Art. 2 : Après avoir déposé leurs candidatures auprès du Président, les sociétés désirant organiser un championnat de France seront départagées lors de l'Assemblée Générale à l'issue d'un vote à main levée, ou à bulletin secret, si 1/3 de l'assistance le demande. *Pour 2009 le Conseil choisira le lieu du Championnat de France comme il n'est pas prévu d'Assemblée Générale.*

Art. 3. : Le choix des championnats régionaux dépend indifféremment de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration.

Art. 4. : Afin d'assurer la réussite de nos championnats, ceux-ci seront dans la mesure du possible, harmonieusement répartis dans le temps et l'espace.

Art. 5 : Les feuilles d'engagement seront envoyées à tous les membres à jour de leur cotisation.

Art. 6 : Pour le championnat de France, nous demandons le retour gratuit ou des facilités de retour pour tous les adhérents du club.

Art. 7 : Le choix des juges du championnat doit s'opérer en concertation avec le Président ou son délégué.

Art. 8 : Nous demandons une participation de la société organisatrice aux récompenses.

Art. 9 : **L'installation des sujets du Championnat est souhaitée sur un seul niveau, avec panachage des sujets et séparation de cage pour les coqs, ainsi qu'une taille de cage adaptée en fonction de la taille et du nombre des sujets (cages de 70cm pour les coqs grandes races). A l'issue du jugement, les cages devront être plombées. Tous les sujets devront être pesés avant encagement par un membre du club à jour de cotisation. Nous exigeons une mangeoire un abreuvoir et une litière du type paille de lin ou de chanvre, copeau où paille hachée. (Pas de sable, carton...)**

Art. 10 : Possibilité d'installer un stand, ainsi que l'octroi d'une salle pour le déroulement de notre Assemblée Générale.

Art. 11 : Nous attendons des facilités pour la nourriture et le logement des personnes envoyées par le Club. Etant entendu que celles-ci participent normalement à leurs frais de séjour.

Art. 12 : Un encart dans le catalogue de l'exposition organisatrice doit spécifier que les sujets présents concourent pour le championnat de France ou pour le championnat régional du BCCF.

Art. 13 : Les résultats du championnat doivent apparaître dans le palmarès de l'exposition. Communication de ceux-ci sera faite dans les organes spécialisés.

Art. 14 : Le Club n'est en aucun cas responsable de la gestion, ni de l'organisation de l'exposition qui reçoit notre championnat de France ou nos championnats régionaux.

Art. 15 : Il ne pourra être demandé de participation aux frais de jugement ou d'organisation des championnats, par la société organisatrice.

Art. 16 : Pour pouvoir prétendre au titre de Champion de France ou Champion Régional, l'exposant doit être le naisseur de son sujet. En cas de contestation, c'est à l'éleveur de prouver qu'il est le naisseur. Si l'éleveur n'est pas le naisseur ou si un cas de fraude a été constaté, le ou les titres et leurs attributs doivent être restitués. Attestation de bague obligatoire.

Art. 17 : Les championnats de France, ainsi que les championnats régionaux sont ouverts à tous, adhérents ou non.

Art. 18 : Pour pouvoir prétendre au titre de Champion de France, le sujet doit avoir obtenu au moins une note de 95 et être âgé au plus de trois ans. A qualité égale, les sujets de l'année seront préférés.

Art. 19 : Le choix des champions est fait par une commission de juges à laquelle participe obligatoirement le Président du Club ou son délégué.

Art. 20 :

Championnat d'élevage lors du championnat de France:

–il est calculé aux points sur les 4 meilleurs sujets de l'éleveur dans la même race et variété. Les deux sexes doivent être représentés.

–en cas d'ex-æquo, les points remportés par des coqs seront doublés.

– Ou en cas d'ex-æquo, il sera tenu compte des meilleures notes (un 96 prime sur un 95)

– calcul des points : 97=12pts; 96=11pts; 95=10pts; 94=6pts; 93=5pts; 92=3pts.

Trios, parquets, volières, les points sont multipliés par deux.

Titres décernés lors du championnat de France : Le BCCF gère trois races.

Champion toutes catégories

Champion mâle Brahma grande race

Champion femelle Brahma grande race

Champion mâle Cochin grande race

Champion femelle Cochin grande race

Champion mâle Brahma naine

Champion femelle Brahma naine

Champion variétés rares

Des Titres : meilleur sujet peuvent être attribués dans les variétés méritantes.

Art. 21 :

Championnat d'élevage lors de championnats régionaux:

Il est calculé aux points sur les 4 meilleurs sujets de l'éleveur dans la même race et variété. Les deux sexes doivent être représentés.

Titres décernés lors des championnats régionaux:

Champion mâle et Champion femelle toutes races et variétés confondues.

A adapter en fonction de la participation

Le Président: